



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 77

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M. PANKRATZ propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 210 — *Loi sur la Journée des anciens combattants autochtones (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Indigenous Veterans Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. PANKRATZ, M^{me} ROBBINS ainsi que MM. PERCHOTTE et BALCAEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Pendant le débat et à la demande de M. PANKRATZ, l'Assemblée convient de mettre aux voix la motion d'approbation et de troisième lecture du projet de loi 210 à 10 h 25.

M^{me} CROSS propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 208 — *Loi sur le Mois de la petite entreprise au Manitoba (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Manitoba Small Business Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M^{mes} CROSS et HIEBERT ainsi que M. WHARTON interviennent. M. PIWNIUK exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader adjoint du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'air, des terres et de l'eau du Manitoba sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. REDHEAD présente la proposition suivante :

Proposition n° 22 : Promotion de l'avenir économique du Manitoba grâce à une collaboration des gouvernements provincial et fédéral à Churchill

Attendu :

que la ville et le port de Churchill représentent des atouts majeurs pour le développement économique du Manitoba, la souveraineté dans l'Arctique et le commerce international puisqu'il s'agit du seul port en eau profonde de l'Amérique du Nord possédant un accès à l'océan Arctique et des liaisons ferroviaires;

que le gouvernement provincial a lancé sa nouvelle stratégie de développement économique du Manitoba qui propose notamment une vision à long terme visant à faire du Manitoba une province nantie grâce à la croissance de la productivité et des échanges commerciaux et à des investissements dans les infrastructures stratégiques;

que le port de Churchill fait partie des infrastructures qui pourraient devenir une des priorités du gouvernement fédéral et que le projet comprendrait la modernisation de la ligne de chemin de fer, la construction d'une route praticable en toute saison, la création d'un nouveau corridor énergétique et l'augmentation de la capacité de déglacage maritime pour permettre le transport de marchandises tout au long de l'année;

que le gouvernement provincial a souligné l'importance d'un véritable partenariat de nation à nation — avec chaque nation individuellement — pour promouvoir la réconciliation économique, créer de bons emplois au sein des nations et garantir un avenir prospère aux collectivités autochtones et à tous les Manitobains;

que le gouvernement fédéral reconnaît le rôle stratégique de Churchill dans la diversification des routes commerciales et dans l'appui à la stratégie canadienne sur les minéraux critiques, ce qui pourrait mener à la croissance des exportations vers l'Europe;

que l'Arctic Gateway Group Limited Partnership, composé de Premières nations et de communautés du Nord, se prépare activement pour une croissance des opérations et s'est dit prêt à collaborer avec les gouvernements et les parties prenantes,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba affirme son soutien au réaménagement inclusif et durable de Churchill à titre de projet d'infrastructure stratégique d'importance nationale et qu'elle exhorte le gouvernement provincial à continuer à collaborer avec l'ensemble des partenaires pour veiller à ce que Churchill devienne une pierre angulaire de la transformation économique du Manitoba et de sa stratégie de commerce mondial.

Il s'élève un débat.

M. REDHEAD intervient.

M. NARTH, M^{me} CORBETT, MM. PIWNIUK et BEREZA ainsi que M^{me} BYRAM posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. NARTH, PIWNIUK et BEREZA interviennent. M^{me} BYRAM exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Le président dépose le rapport annuel et le plan de services du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

(Document parlementaire n° 129)

M. le *ministre* MOROZ dépose le rapport annuel des Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba (MERLIN) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

(Document parlementaire n° 130)

M. le *ministre* WIEBE dépose le rapport annuel de la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

(Document parlementaire n° 131)

M. WIEBE, *ministre de la Justice*, au nom de M^{me} FONTAINE, *ministre des Familles*, fait une déclaration au sujet du Mois de la sensibilisation à la maltraitance des enfants qui a lieu en octobre.

M. BALCAEN fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* SMITH, M. NESBITT, M. le *ministre* MOYES, M. WOWCHUK et M. le *ministre* MOSES font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KHAN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} HIEBERT — Demande visant à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à rétablir immédiatement les trois salles de classe mobile à l'école Green Valley en vue d'atténuer le stress et de réduire la surcharge des classes et à exhorter le gouvernement provincial à relancer le projet d'agrandissement de cette école.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. EWASKO — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M. NARTH — Demande visant à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à rétablir immédiatement les trois salles de classe mobile à l'école Green Valley en vue d'atténuer le stress et de réduire la surcharge des classes et à exhorter le gouvernement provincial à relancer le projet d'agrandissement de cette école.

M. PIWNIUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à immédiatement collaborer avec la GRC afin de rétablir les services de police communautaires en milieu rural et fournir des ressources adéquates pour protéger les collectivités manitobaines.

M. LAGASSÉ — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} STONE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. PERCHOTTE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à apporter son aide au pavage de la route provinciale secondaire n° 247 menant à La Salle à partir de la route provinciale à grande circulation n° 3 et à veiller à ce que les résidents et jeunes conducteurs de La Salle qui empruntent cette route puissent se rendre à l'école en toute sécurité tout au long de l'année.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à construire un trottoir ou un accotement avec voie de virage pour faciliter la circulation des piétons et des cyclistes le long de la route provinciale à grande circulation n° 1 en direction ouest, entre la route Dodds et la rue Bobiche.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prendre les mesures nécessaires pour effectuer des travaux de réfection sur la route provinciale à grande circulation n° 45, de Russell à la route provinciale à grande circulation n° 10, afin de répondre aux normes de l'Association des routes et transports du Canada.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M^{me} ROBBINS — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à améliorer l'état de la route provinciale à grande circulation n° 34 en effectuant les travaux de réfection nécessaires afin de répondre aux normes publiées par l'Association des routes et transports du Canada et à effectuer le rechargement de la route une fois que la construction du nouveau pont sera terminée.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

Conformément à l'article 30 du *Règlement*, M^{me} ROBBINS formule un grief.

M. le *premier ministre* KINEW propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 50 — *Loi modifiant la Loi sur les questions constitutionnelles/The Constitutional Questions Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *premier ministre* KINEW intervient.

MM. BALCAEN et EWASKO posent des questions au premier ministre.

Le débat se poursuit.

M. BALCAEN exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Pendant le débat, M. WHARTON invoque le *Règlement* et conteste les allégations faites par le premier ministre à l'égard de son comportement pendant le débat.

Ministre ASAGWARA intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey